

Des corps de Palestiniens remis à leurs familles avec des organes manquants

Faouzi Oki

par **Faouzi Oki**

Le directeur général du ministère de la Santé à Gaza, le Dr Mounir Al-Barsh, a directement accusé l'occupation, s'interrogeant sur la source des chiffres records concernant les reins dont Israël se vante à l'échelle mondiale. Dans une déclaration à la presse locale,

M. Al-Barsh a déclaré que l'occupant, qui détient les corps des martyrs palestiniens depuis des années et empêche leur remise à leurs familles, est le même qui se présente aujourd'hui au monde sous un visage humanitaire factice, parlant de solidarité et de don d'organes, tout en menant secrètement des politiques qui violent les droits humains les plus élémentaires. Il a précisé que les corps avaient été remis à leurs familles dans des cas avérés d'organes manquants, sans aucun rapport d'autopsie ni droit de poser des questions ou de demander des comptes, soulignant que les Palestiniens ne s'opposaient pas au principe du don d'organes, mais refusaient que le corps palestinien soit transformé en matière première pour l'exploitation et la propagande politique. Ajoutant que l'absence de transparence et l'interdiction de toute surveillance internationale indépendante sur ces dossiers rendent le doute légitime et font de la demande de responsabilité une nécessité morale et juridique, appelant à une enquête internationale indépendante qui révèle toute la vérité et détermine les responsabilités.

Parmi les témoignages qui renforcent ces soupçons, il convient de mentionner le cas de la victime Leith Abu Maileq, détenu le 7 octobre 2023, puis tué et remis à sa famille dans le cadre d'un accord Tufan al-Aqsa. Malgré la remise du corps, sa mère affirme que le véritable choc n'a pas été le moment de la réception, mais l'état dans lequel le corps de son fils lui a été rendu, car elle a remarqué des traces de sutures médicalement injustifiées dans des zones sensibles du corps, sans que la famille ne reçoive aucun rapport d'autopsie ou d'explications officielles clarifiant les raisons de ces interventions.

Les soupçons soulevés au sujet du vol d'organes sur les corps des morts palestiniens ne reposent pas sur des récits individuels isolés, mais sont corroborés par une série de faits accumulés et d'indices documentés qui pris ensemble, constituent une base raisonnable pour soupçonner la commission de violations graves et systématiques.

Le premier de ces indices est la politique de rétention des corps pratiquée depuis des années par l'occupant, que ce soit dans les cimetières numérotés ou dans les morgues, une politique qui prive les familles du droit à un enterrement rapide et empêche toute supervision indépendante ou contrôle médical impartial sur ce qui arrive aux corps pendant les périodes de détention, qui peuvent s'étendre sur des mois, voire des années.

Le deuxième indicateur concerne le transfert des corps des martyrs vers les instituts de médecine légale sionistes, notamment l'institut «Abu Kabir», sans en informer les familles, sans

fournir de rapports d'autopsie officiels ni préciser les raisons de ces procédures, ce qui laisse supposer des interventions médicales allant au-delà des limites habituelles de l'examen médico-légal.

Le troisième indicateur concerne la remise de corps présentant des traces de sutures injustifiées sur le plan médical ou des signes d'intervention chirurgicale, comme l'ont rapporté les familles des victimes, notamment le corps de Laith Abu Mailque , qui a affirmé que le corps avait été recousu à des endroits sensibles, sans aucune explication ni document médical.

À cela s'ajoute l'absence de rapports médicaux et d'autopsie lors de la remise des corps, et le fait que les familles soient privées de leur droit de consultation ou d'opposition, en violation flagrante des normes médicales internationales. Ces indices coïncident avec les rapports des organisations de défense des droits humains qui font état du vol d'organes spécifiques, notamment de cornées, dans des cas qui ont été recueillis, documentés et transmis aux autorités palestiniennes compétentes, en vue de les présenter devant les tribunaux internationaux comme des violations pouvant constituer des crimes de guerre.

Dans le même contexte, le contraste flagrant entre les chiffres records de dons d'organes dont se vante l'occupant au niveau international et le manque de transparence quant à la provenance de ces organes soulève des questions juridiques et éthiques légitimes, d'autant plus qu'il existe toute une catégorie de victimes palestiniennes privées de contrôle et de protection, même après leur mort.

La campagne nationale pour la récupération des corps des victimes a confirmé que l'occupation détient 776 corps aux cimetières numérotés et des morgues, parmi lesquels se trouvent des dizaines d'enfants et de prisonniers. Considérant cela comme une violation flagrante du respect des morts et un crime de guerre au sens du droit international. Elle a exigé la libération immédiate et inconditionnelle des corps des martyrs, l'arrêt de la politique de détention et l'autorisation pour les institutions internationales d'accéder aux lieux de détention et d'autopsie, affirmant que la dignité des Palestiniens, vivants ou morts, n'est pas négociable.

Ces faits font suite à l'annonce par le ministre des Affaires étrangères de l'occupation, Gideon Sa'ar, que l'entité sioniste avait établi un record mondial en matière de dons de reins, et à la célébration de cet exploit par le Guinness Book of World Records, dans un contexte qui reflète une flagrante double norme internationale, où l'occupation est récompensée pour ses réalisations humanitaires, tandis que les crimes commis contre le corps palestinien ne font l'objet d'aucune poursuite ni enquête.

[Faouzi Oki](#)